



## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 septembre 2021

**Date de la convocation** : 23/09/2021

**Nombre de conseillers** : 19

**Nombre de conseillers en exercice** : 19

**Etaient présents** : Mr PEREZ Sylvain, Mme PLAYS Anne-Sabine, Mr MERCIER Julien, Mme LIEVENS-SABRE Christine, Mr HENNETTE Rémi, Mme LANIER-PAWELEC Johanna, Mr MILLEVILLE Francis, Mme RUBY-DHELIN Valérie, Mme TUFFIER Corinne, Mme BOONE Monique, Mme DULONGCOURTY Amélie, Mr BRANLY Damien, Mme LOBERT-MANOUVRIEZ Pauline, Mme HECQ Marianne, Mr DELANNOY Michel

**Absents excusés** :

Mr BOCQUET Maximilien donne procuration à Mme HECQ Marianne, M PERILLAT François donne procuration à Damien Branly, M VERHAEGEN André donne procuration à Sylvain PEREZ

**Etaient absents** : Mr FRAIM Laurent

### **Procès-verbal de la réunion du 30/09/2021**

Monsieur le maire demande s'il y a des remarques sur le compte rendu du 30/09/2021. Le procès-verbal de la réunion du 30/09/2021 est adopté donc à l'unanimité.

### **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Il a été procédé conformément au Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil municipal : **Mr Michel DELANNOY**, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

### **1 - délibération pour subvention ciné plein air**

L'association « Les Rencontres Audiovisuelles » organise le programme itinérant du Festival International du Court Métrage « ciné plein air » dans le but de soutenir la diffusion du court métrage et l'éducation des publics à l'image.

L'association propose ces prestations moyennant une participation de 1390€ pour le ciné plein air, à la commune sous forme de subventions.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire :

- De verser une subvention de 1390€ pour le ciné plein air

Ceci exposé, et après en avoir délibéré, le conseil municipal **DECIDE**,

D'autoriser son Maire à verser la subvention.

Le conseil municipal,  
Monsieur le Maire entendu,  
A l'unanimité des membres présents et représentés

DONNE SON ACCORD pour le versement de la subvention

**POUR : 18 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0**

**2 - décision budgétaire modificative**

Monsieur Le maire, rappelle à l'assemblée que le budget primitif 2021 de la commune a été adopté lors de la séance du conseil municipal du jeudi 05 mars 2021, et que des crédits prévus seront insuffisants, il est nécessaire de faire une décision modificative.

Les crédits prévus pour le paiement des rencontres audiovisuelles n'ont pas été intégrés au bon article ; ils sont prévus en achats de prestations de service.

Le règlement de ces animations se fait par le versement d'une subvention. Il est donc nécessaire de prendre une décision budgétaire modificative afin d'intégrer les sommes affectées aux paiements des rencontres audiovisuelles dans l'article 6574 « subventions »

Dépenses de fonctionnement	6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	+ 1400	ciné plein air
	6042	achats de prestations de service	-1400	rencontres culturelles
Dépenses de fonctionnement	6411	Rémunération du personnel	+ 10000	

A l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE

**par 18 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION SUR 18 VOTANTS, de voter la décision budgétaire modificative.**

### 3 - création d'un poste d'adjoint territorial d'animation

Il est proposé la création d'un poste de titulaire à la garderie ; en effet, le poste est occupé actuellement par un CDI à temps complet. La mission est permanente et nécessaire au bon déroulement de l'activité.

Monsieur le Maire propose la stagiairisation de l'agent actuellement en CDI sur le poste d'adjoint technique filière animation à temps complet.

FILIERE	GRADE	SERVICE	TEMPS DE TRAVAIL	CATEGORIE
ANIMATION	Adjoint d'animation	Garderie	27h30	C

Ceci exposé, et après en avoir délibéré, le conseil municipal **DECIDE** :

D'accepter la création de poste d'adjoint d'animation

**par 18 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION SUR 18 VOTANTS**

### 4 - mise en place d'un contrat pour l'étude

Il est proposé au sein de l'école des temps d'étude pour les élèves.

Cette année, il y a un nombre d'inscriptions plus élevé que les années précédentes, notamment un nombre importants d'élèves en classe de CP.

L'encadrement nécessite le recrutement d'une personne pour accroissement d'activité temporaire afin de garantir la continuité des services proposés.

L'adjoint propose de recruter un agent non titulaire saisonnier pour une période de 9 mois allant du 01/10/2021 au 30/06/2022 au poste d'adjoint technique territorial.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal **DECIDE**

- **D'APPROUVER** le recrutement d'un agent non titulaire saisonnier

**Par 18 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION SUR 18 VOTANTS**

## 5-RECRUTEMENT AGENT SAISONNIER

Monsieur le Maire, informe l'assemblée qu'en prévision de la période scolaire 2020-2021, il est nécessaire de renforcer les services périscolaires (pause méridienne, travaux, surveillance, sécurité, aide CLSH.

Monsieur le Maire propose de recruter un agent non titulaire saisonnier pour une période de 9 mois allant du 01/10//2021 au 30/06/2022 au poste d'adjoint technique territorial.

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présentés et représentés, le Conseil municipal**

**DECIDE** de recruter un agent non titulaire saisonnier

**Par 18 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION SUR 18 VOTANTS**

## 6 - CCPC attribution d'un fond de concours pour le désenvasement des fossés

La CCPC souhaite participer au désenvasement des fossés à travers la mise en place d'un fond de concours disponible pour les communes.

En effet, la gestion des fossés ne relève pas directement de la compétence GEMAPI mais participe au bon écoulement des eaux, à la prévention des inondations et à la gestion des milieux aquatiques.

Cette enveloppe est calculée sur une base de 4 euros par mètre linéaire de fossé désenvasé, financé à hauteur de 40% par la Pévèle Carembault sur 8 ans.

La commune de Mons en Pévèle a décidé de réaliser des travaux de désenvasement en respectant la fiche technique.

Le coût global estimé de cette opération, dont la commune assure la maîtrise d'ouvrage, s'élève à un montant de 86584€ HT, sur une base de 4€ par mètre linéaire désenvasé sur un linéaire de fossé de plaine calculé à 14459 ml et un linéaire de fossés communaux de 7187 ml soit 21646 ml de fossés total.

A ce titre, la commune de Mons-en Pévèle, peut bénéficier d'un fonds de concours d'un montant s'élevant à 34634€ total maximum réparti sur 8 ans pour un linéaire de 21646 ml de fossé désenvasé maximum.

En conséquence, il convient de signer une convention afin de constater le versement du présent fonds de concours par la CCPC au profit de la commune.

Où cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal **DECIDE**

**DE SIGNER** la convention

**Par 18 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION SUR 18 VOTANTS**

**7 - SIDEN SIAN modification des statuts**

Le comité syndical du SIDEN-SIAN a, lors de sa séance du 17 juin 2021, délibéré pour autoriser le retraits de membres adhérents, en plein accord avec ces derniers, pour tout ou partie de leur compétences transférées à ce même syndicat :

- Retrait de la communauté d'agglomération Valenciennes Métropole pour le territoire de la commune de MAING compétence « Eau potable »
- Retrait de la communauté de communes du ternois pour le territoire de la commune D AUXI LE CHATEAU compétence « assainissement non collectif »
- Retrait des communes de GUIVRY et de LIEZ compétence « défense Extérieure Contre l'Incendie

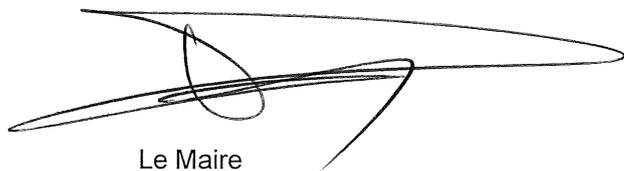
Il est demandé de réunir l'assemblée délibérante pour délibérer favorablement concernant ces retraits afin de confirmer les décisions validées par le comité syndical du SIDEN SIAN.

Le Conseil Municipal **DECIDE**

**DE STATUER FAVORABLEMENT** sur les demandes du Siden Sian

**Par 18 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION SUR 18 VOTANTS**

Sylvain PEREZ



Le Maire

Michel DELANNOY



La Secrétaire de Séance